



Les données collectées par la CNSA : état des lieux et perspectives

04 octobre 2017

La CNSA et ses missions (1/3)

- Établissement public
- La CNSA est chargée de principalement de :
 - ✓ Participer au **financement** de l'aide à l'autonomie des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées ;
 - ✓ Garantir **l'égalité de traitement** sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps ;
 - ✓ Assurer une **mission d'expertise, d'information et d'animation** pour suivre la qualité du service rendu aux personnes.

La CNSA et ses missions (2/3)

- Une **Caisse** dont le rôle est de **répartir les moyens financiers**
(Montant du budget primitif 2017 : 25,5 milliards €);
- Une **Agence** qui vient en **appui technique** des réseaux (ARS, MDPH, CD).

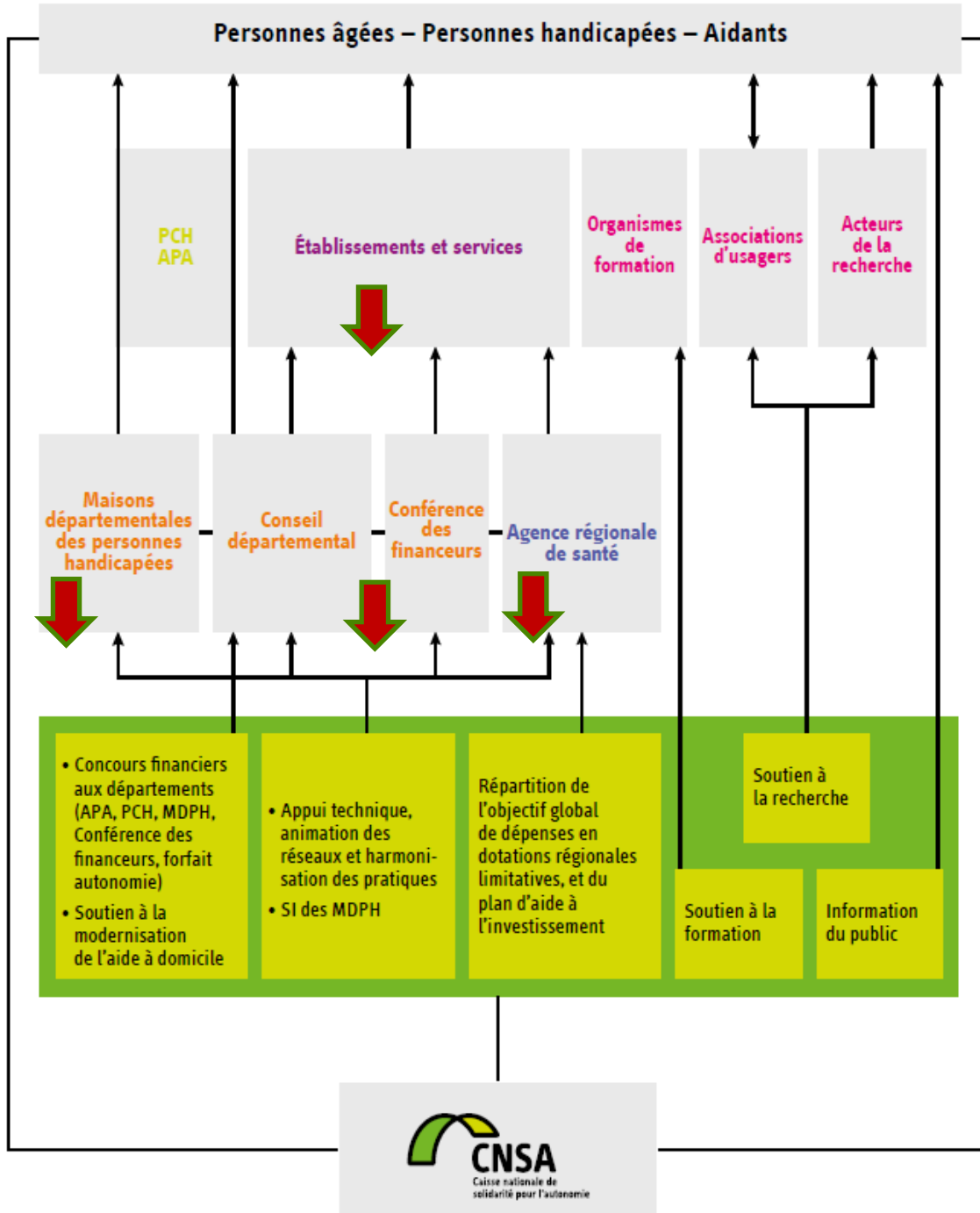
Rappel : le champ médico-social articule des politiques déconcentrées (conseils départementaux chefs de file des politiques d'autonomie) et décentralisées (santé)

La CNSA et ses missions (3/3)

- Les champs d'action concrets de la CNSA :
 - Répartition des financements destinés aux établissements et services médico-sociaux, suivi de leur utilisation
 - Accompagnement des ARS pour leur fonction de programmation de l'offre médico-sociale, pilotage national
 - Contribution au financement des allocations versées aux personnes par les Conseils départementaux (concours financiers)
 - Soutien à la modernisation des services d'aide à domicile (partenariat avec les grands réseaux et avec les conseils départementaux)
 - Soutien aux travaux de recherche et aux actions innovantes (appels à projets, subventions)
 - Harmonisation des pratiques professionnelles des Maisons départementales des personnes handicapées pour renforcer l'équité de traitement
 - Maitrise d'ouvrage du SI des MDPH
 - Faciliter l'accès aux actions de prévention et aux aides techniques
 - Information grand public : portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/

Les données collectées

- pilotage des MDPH du point de vue des moyens et de l'activité
- pilotage budgétaire des établissements et services médico-sociaux
- pilotage de la programmation de l'offre
- pilotage de dispositifs spécifiques (situations critiques, GEM, MAIA, conférences des financeurs...)
- Information grand public : données tarifaires EHPAD et Résidences autonomes



Flux de données vers la CNSA



En matière de données, la CNSA doit

En produire de nouvelles très attendues : Le SI des MDPH

- pour le pilotage opérationnel des politiques du handicap
- pour la recherche : SNDS (loi santé)

Contribuer à l'harmonisation/l'interopérabilité des SI dans le champ (répertoires, dossiers de l'utilisateur...)

Ouvrir les données qu'elle collecte

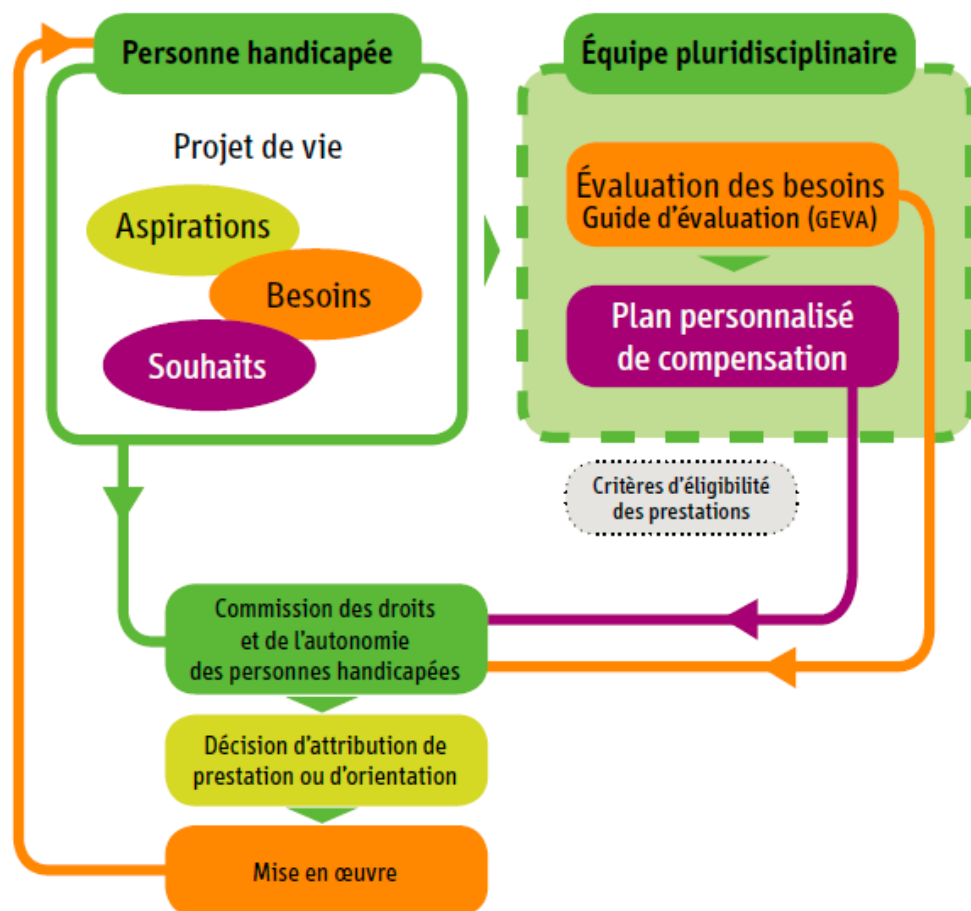
Exemple : données Ehpad

Et passer d'une collecte de données de gestion à une production statistiques ?

Deux zooms

- SI des MDPH
- Données EHPAD

Rappel sur la MDPH

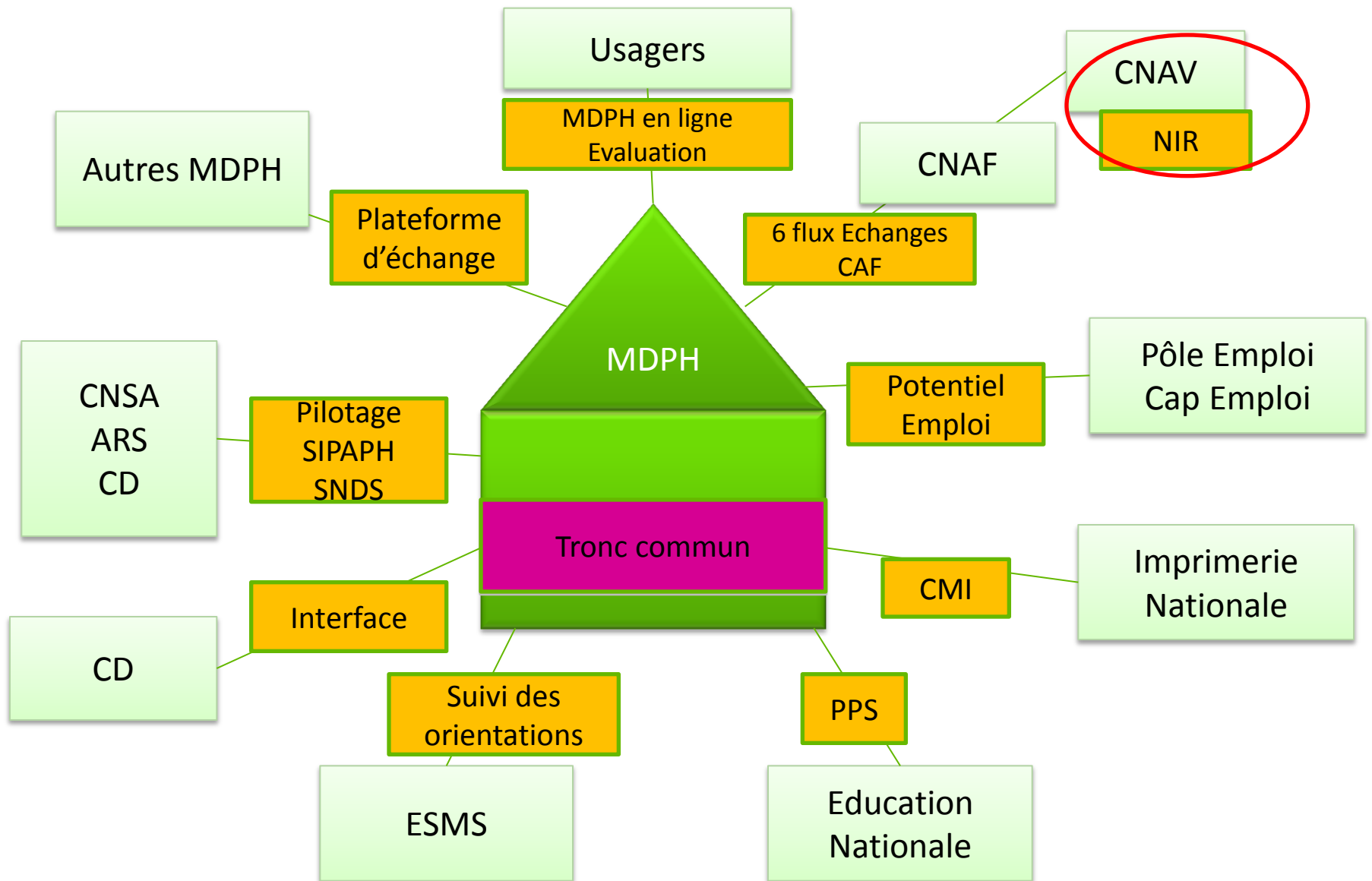


aides administratives : délivrance de cartes mobilité-inclusion, reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH), etc. ;
aides financières : allocation d'étude pour enfant handicapé (AEEH) ou allocation pour adulte handicapé (AAH), etc. ;
prestations : allocation pour tierce personne ou prestation de compensation du handicap (PCH) ;
orientations : scolarisation et formation pour l'enfant handicapé, orientation professionnelle des adultes handicapés, orientation en établissement médico-social.

Complexité et enjeux du projet SI des MDPH

- Contexte projet : libre administration des collectivités, des SI autonomes (et des éditeurs) qu'il faut faire converger. Le choix d'une trajectoire d'harmonisation autour d'un tronc commun de données.
- Enjeux opérationnels d'interopérabilité (voir schéma page suivante)
- Enjeu très fort d'amélioration de la qualité du service à l'utilisateur :
 - Pour l'instruction et l'attribution des droits
 - Pour la continuité du parcours
- Levier de changement organisationnel : vers des pratiques plus homogènes et donc...des statistiques plus fiables
- Enjeux de connaissance du public (pilotage de l'offre, opérationnel et stratégique)

Le SI MDPH dans son environnement



Zoom sur les données relatives à la demande

- Une demande observée via l'accès au droit :
 - Le volet PH prévu dans le SNDS
(à noter les PA ne sont pas prévus, pas de remontée APA)
- Mais des données pour caractériser les situations de handicap par la pathologie ou la déficience difficiles à collecter de manière fiable et systématique
- Projet Fish de l'IRDES : repérer le handicap et la dépendance via les données de soins
- + Une « consommation assurance maladie médico-sociale » mal repérée dans le SNIIRAM (axe de travail de la CNAM)

Données sur les EHPAD

- Identifiant FINESS
- Collectées au niveau établissement :
 - comptes administratifs,
 - budgets prévisionnels,
 - dotations budgétaires par mesure,
 - données pour la tarification d'états de pathologie et de dépendance
 - tarifs (pour le grand public)

Quelle ouverture des données ?

- Tarifs dans un premier temps : faciliter l'accès à une donnée déjà publique (à noter : donnée déjà transmise à l'Insee)
- Et demain la totalité ?

Dans un contexte de faiblesse des travaux d'études et de recherche sur les établissements et services médico-sociaux